



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 074-257401729-20241003-PV031024-AU



**Procès-verbal
Comité syndical
Jeudi 3 octobre 2024 à 15h00
(Report suite annulation pour défaut quorum de la séance du mardi 24
septembre)
Locaux SIGETA**

Présidente : METRAL Christelle

Date de première convocation : 16/09/2024

Annulation comité défaut quorum : 24/09/2024

Nouvelle convocation : 25/09/2024

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents :

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 9

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, DEMONCEAU Henry, GILET Laurent, LAVOREL Joëlle, MAGNIN Alban, METRAL Christelle, MORETTON Yannick, PUGIN André

Excusés : CLAUDE Josette, COTTET Danielle, DE VIRY François, DEMONCEAU Henry, MAGNIN Jean-Louis, MIVELLE Laurent, RANNARD Paul, SAFONOVA Léna, SAUGE Pascal, SEVE François, VERDONNET Christian, VINCENT Carole (Suppléante), SAFONOVA Léna (Suppléante).

Absents : AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, MARTINEZ Julian, SCHUFFENECKER Anthony.

Secrétaire de séance : BELMAS Jean-Pierre

A. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

1. Approbation du compte rendu du comité syndical du 2 juillet 2024

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical, par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

APPROUVE, le compte rendu du comité syndical 2 juillet 2024



B. FINANCES

2. DM 01 2024 BIS Annule et remplace la DM 01 2024

Le SGC nous a informé d'une anomalie dans la prise en charge du budget avec le compte 139158. Afin de corriger cette erreur nous devons prévoir des crédits comme indiqué ci-dessous. Nous devons annuler et remplacer la délibération du 2 juillet.

Nous profitons également de cette DM afin de rectifier le chapitre 042-777 en recettes de fonctionnement et chapitre 040-139158 en dépenses de fonctionnement. En effet nous avons prévu 10 000€ au budget pour le 139158 mais nous ne devons pas prévoir d'amortissement.

DM 01 2024 BIS - ANNULE ET REMPLACE DM 01 2024 SIGETA REGULARISATION ANOMALIE BUDGET					
SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	DENOMINATION	Montant	COMPTES	DENOMINATION	Montant
042 - 673	Titres annulés sur exercice antérieur	5 190.18 €	042-777	Recettes et quote part des subventions	-10 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	-15 190.18 €			
		-10 000.00 €			-10 000.00 €
SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	DENOMINATION	Montant	COMPTES	DENOMINATION	Montant
040-139158	Subventions d'investissement rattachées au actifs amortissable	-10 000.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	-15 190.18 €
			040 - 139158	Reprise sur subvention	5 190.18 €
		-10 000.00 €			-10 000.00 €

Le comité syndical APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°1/2024 BIS.

D. MARCHE PUBLIC

3. Marché maîtrise d'œuvre aire grand passage fixe

Nous avons le plaisir de vous informer que, le 2 septembre 2024, nous avons publié un marché visant à désigner un maître d'œuvre qui nous accompagnera dans la réalisation du projet de grand passage fixe. L'étude des candidatures sera effectuée courant octobre.

E. LES AIRES D'ACCUEIL ET L'AIRE DE GRAND PASSAGE

4. Bilan aire grand passage

Aire grand passage provisoire

Nous avons dû trouver des solutions imposées par le Département afin de sécuriser l'entrée et la sortie du terrain. Cela a nécessité des ressources supplémentaires et des négociations de dernière minute. L'aménagement conforme au cahier des charges a été achevé début juillet, alors que nous devions être opérationnels début mai.

En ce qui concerne l'accueil, le planning communiqué n'a pas été respecté mais la BSI nous a recommandé un groupe de voyageurs que nous avons reçu pendant une durée de cinq semaines durant toute la saison. L'ensemble des prestations, ainsi que l'accueil, s'est déroulé relativement bien. Nos installations ont bien fonctionné, à l'exception de quelques désagréments liés aux conditions de circulation sur le terrain, provoqués par la pluie.

Pour anticiper l'année 2025, nous avons déjà sollicité des prestataires afin qu'ils établissent des devis pour les aménagements nécessaires. La société Guintoli interviendra sur la voie centrale pour assurer une circulation fluide. Quant à la société ENEDIS, nous avons échangé lors de notre dernière réunion en septembre sur l'ouverture d'un tarif jaune et la mise en place d'un poste à l'entrée du terrain. Cette installation sera, bien entendu, définitive et servira pour l'aménagement final.

A ce jour nous avons réglé les factures pour l'aire de grand passage provisoire à hauteur de 167 597.19 €. Dans les prochains mois nous recevrons des factures supplémentaires.

Pour les cinq semaines les usagers ont réglé 3778€ de redevance d'occupation.

Tiers	Libellés	HT	TTC	TVA
Guintoli	LOCATION DISPOSITIF AMENAGEMENT RD SIGNALÉTIQUE AIRE GRAND PASSAGE ERREUR IMPUTATION	360.00 €	432.00 €	72.00 €

RCR	LOCATION BENNE AIRE ANNEMASSE DU 13/08/2024 AU 31/08/2024 01-24080076 du 31/08/2024	1 715.08 €		
LES TROIS TOURS	INDEMNISATION AGRICULTEUR AIRE GRAND PASSAGE 2024 ETREMBIERES	9 000.00 €	9 000.00 €	0.00 €
Guy Châtel	ALIMENTATION PROVISOIRE SUR POSTE PROVISOIRE AIRE GRAND PASSAGE 2023	95 000.00 €	114 000.00 €	19 000.00 €
MARJOLLET TP	BLOC BETON PROTECTION AGP	1 900.00 €	2 280.00 €	380.00 €
Groupe Guintoli	TRAVAUX AMENAGEMENT AIRE GRAND PASSAGE 2024 F 2024107106 du 31/07/2024	26 900.00 €	32 280.00 €	5 380.00 €
ENEDIS	TRAVAUX RACCORDEMENT ENEDIS AIRE GRAND PASSAGE ACOMPTE	2 453.70 €	2 944.44 €	490.74 €
ETA MILANOLO	REMISE EN PRAIRIE AIRE GRAND PASSAGE ETREMBIERE Facture n° 17367 du 30/04/2024	4 221.00 €	4 602.65 €	381.65 €

La préparation du terrain de grand passage provisoire pour 2025 doit être effectuée durant l'hiver. Il est essentiel de trouver une solution avant la fin octobre afin d'assurer la pleine exploitation du site avant son acquisition et de préparer efficacement la saison 2025. La Préfecture ne réquisitionnera le terrain qu'en mars, et seulement en l'absence d'un accord à l'amiable avec les propriétaires.

À cet effet, une réunion avec l'ensemble des services compétents sera prochainement organisée à la sous-préfecture. Par ailleurs, nous collaborons étroitement avec les services juridiques de l'agglomération d'Annemasse pour proposer une convention d'occupation temporaire aux propriétaires et aux agriculteurs.

En vue de l'année 2025, nous avons déjà sollicité plusieurs prestataires pour l'élaboration de devis concernant les aménagements nécessaires. La société Guintoli interviendra sur la voie centrale afin de garantir une circulation fluide. De plus, lors de notre dernière réunion en septembre, nous avons échangé avec la société ENEDIS au sujet de l'ouverture d'un tarif jaune et de l'installation d'un poste à l'entrée du terrain. Cette installation sera définitive et intégrée dans l'aménagement final.

Aire grand passage fixe

Depuis la dernière réunion, nous n'avons pas eu de nouvelles concernant le dossier. Il est nécessaire de recontacter les présidents afin de connaître leurs positions et conclusions quant à la répartition des participations entre les EPCI de Bonneville.

À ce jour, nous avons réglé des factures d'un montant total de 41 582,68 €.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 074-257401729-20241003-PV031024-AU

S²LOW

également reçu

Nous avons l'avis du fournisseur d'un terrain de grande superficie s'élevant à 132 000 € pour l'acquisition de matériels divers. Grâce au marché de travaux en cours, nous pourrions le dossier de



domaine, qui a une estimation globale du terrain destiné à l'aire de passage fixe. La prévisionnelle est de 132 000 €, répartie en 105 000 € pour les indemnités et les aléas à l'attribution en octobre, nous pourrions progresser sur la DUP.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 074-257401729-20241003-PV031024-AU





5. Aire de Viry

Nous allons mandater un huissier de justice afin de constater l'état de vétusté de l'aire, qui n'est actuellement pas conforme aux normes de sécurité et d'hygiène.

Par ailleurs, chaque année durant la période hivernale, nous rencontrons de nombreuses difficultés pour accueillir les usagers dans des conditions adéquates. Par le passé, nous avons réduit le tarif de séjour en réponse à ces problèmes. Cette année, et ce jusqu'à ce que nous soyons en mesure d'entreprendre des travaux de grande envergure pour renforcer les canalisations et l'isolation des blocs, nous envisageons de fermer l'aire du 1er décembre au 1er mars, sous réserve des conditions météorologiques.

Durant cette période de fermeture, nous en profiterons pour effectuer des travaux de rafraîchissement dans les locaux et les douches. Nous avons déjà sollicité des entreprises pour obtenir des devis.

La Présidente du SIGETA propose à l'assemblée de délibérer sur la fermeture de l'aire de Viry.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité décide :

- La fermeture temporaire de l'aire de Viry à compter du 1 décembre jusqu'au 1 mars, couvrant ainsi la période hivernale.
- La mise en place d'une signalisation adaptée pour informer les usagers de cette fermeture.

La présente délibération est adoptée et sera transmise à qui de droit pour exécution

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 074-257401729-20241003-PV031024-AU



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

S²LOW

ID : 074-257401729-20241003-PV031024-AU



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 074-257401729-20241003-PV031024-AU



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

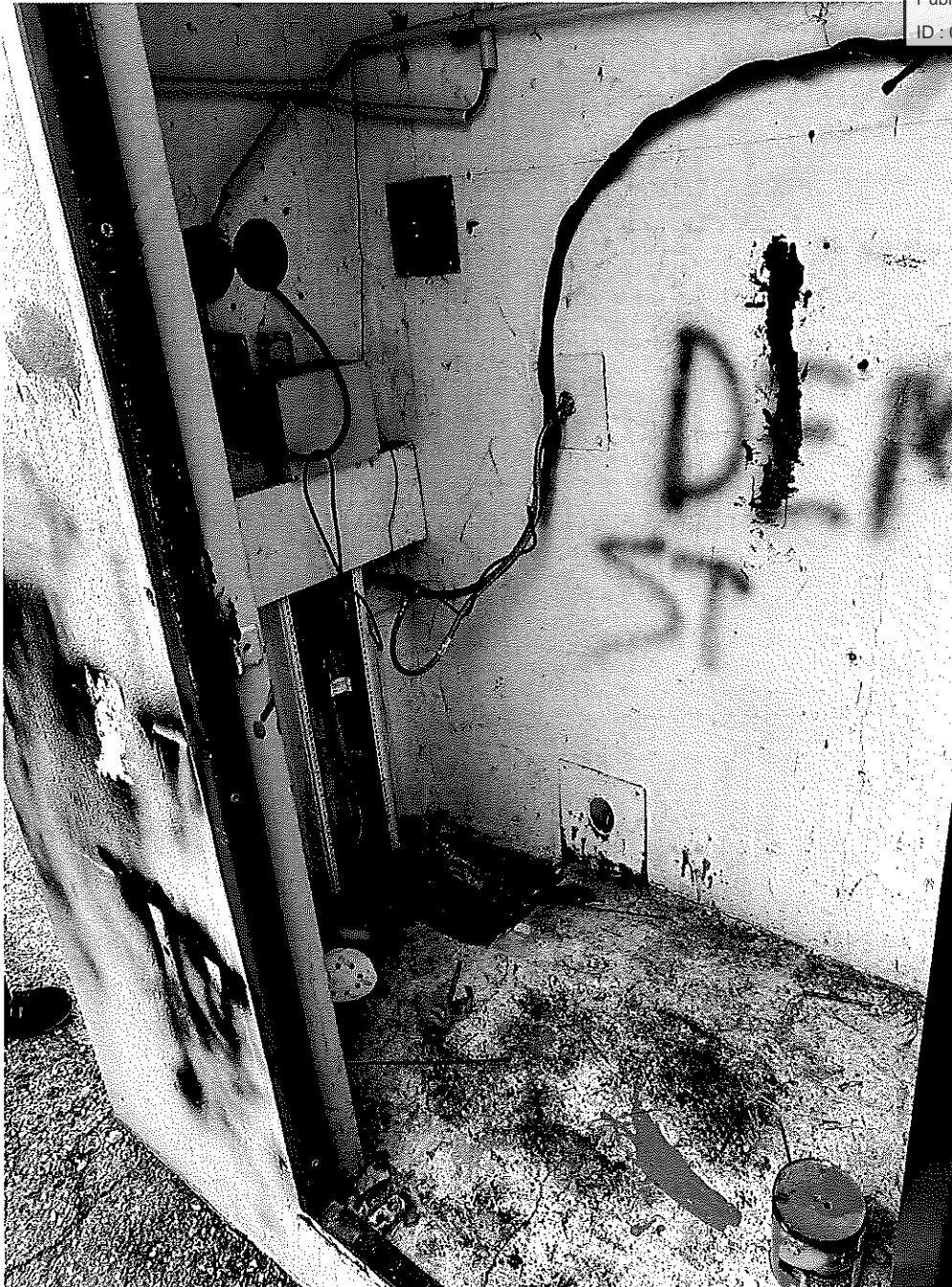
Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

S²LOW

ID : 074-257401729-20241003-PV031024-AU





6. Inauguration de l'aire d'Annemasse

Nous vous informons que Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Département ont décidé de reporter l'inauguration de l'aire d'Annemasse au lundi 25 novembre, de 17h à 18h.

Puisque l'ordre du jour est épuisé et que la parole a fini de circuler, la séance est par conséquent levée à 16h30.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 074-257401729-20241003-PV031024-AU



Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BELMAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Pierre Belmas'.

La Présidente,
Christelle METRAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christelle Metral'.

